

Nb. 49

Le neuf Juin mil huit cent quatrevingt quatre, vu la dispense
au quatrième au troisième degré de consanguinité, accordée
par de Très Révérend Cyrille Etienne Legare, Vicaire
Général et Administrateur de d'Archidiocèse, en date du
huit et un Mai dernier, et la publication de trois bans
de mariage faite au prône de nos Messes paroissiales,
entre Abraham Bernier, Journalier, fils majeur de
Abraham Bernier, Journalier, et de Marie Martin,
de cette paroisse, d'une part, et Philomène Rouillard,
fille mineure de feu Paul Rouillard, Journalier, et de Phi-
lomène Martin, de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant
découvert aucun empêchement, nous, prêtre sousigné,
Cure de cette paroisse, avons, avec l'agrément de la
mère de l'Épouse, reçu leur mutuel consentement de
mariage, et leur avons donné la bénédiction nup-
tiale, en présence de Abraham Bernier, père de l'Époux,
et de Paul Rouillard, frère de l'Épouse, dont l'un
a signé, d'autre témoin n'a du signer, non plus que les
Époux, lecture faite.

Paul Rouillard

J. A. Gosselin P^{re} curé

Nb. 50

Alexis
Parent

et
Marie Virginie
Racine

Le neuf Juin mil huit cent quatrevingt quatre, vu la
dispense de deux bans de mariage accordée par de Très
Révérend Cyrille Etienne Legare, Vicaire Général et Admi-
nistrateur de d'Archidiocèse, en date du sept du courant,
et la publication d'un autre ban faite au prône de
notre messe paroissiale, entre Alexis Parent, Mar-
chand-Epicier, domicilié en cette paroisse, fils majeur
de feu Alexandre Parent, Cultivateur, et de défunte
Elizabeth Bélanger, de Beauport, d'une part, et
Marie Virginie Malvina Racine, fille majeure de feu
Charles Racine, Boulanger, et de Adélaïde Bedard,
de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert
aucun empêchement, nous, prêtre sousigné, Cure
de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement
de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale
en présence de Victor Parent, frère de l'Époux, et de
Napoleon Racine, frère de l'Épouse, qui ont signé, ainsi
que l'Époux, d'Épouse n'a du signer, lecture faite.

Napoleon Racine

Alexis Parent

Victor Parent

J. A. Gosselin P^{re} curé

Lecture septième feuillet

Nb. 51

Jean B^{te}
Lavoie

et
Marie Louise
Beaudoin

Le neuf Juin mil huit cent quatrevingt quatre, vu la dispense
de deux bans de mariage accordée par de Très Révérend
Cyrille Etienne Legare, Vicaire Général et Administrateur
de d'Archidiocèse, en date du sept du courant, et la publica-
tion d'un autre ban faite au prône de notre messe paroissiale
entre Jean Baptiste Lavoie, Cordonnier, domicilié en cette
paroisse, fils majeur de Narcisse Lavoie, Navigateur,
et de défunte Marcelline Mathurin, du Cap Saint Ignace,
d'une part, et Marie Louise Beaudoin, fille majeure de
Etienne Beaudoin, Charpentier, et de Eléonore Nadeau,
de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert au-
cun empêchement, nous, prêtre sousigné, Cure de cette
paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage
et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence
de Etienne Beaudoin, père de l'Épouse, et de Olivier
Beaudoin, frère de l'Épouse, dont l'un a signé, ainsi
que l'Époux, d'autre témoin n'a du signer, non plus que
l'Épouse, lecture faite.

J. B. Lavoie

Olivier Beaudoin

J. A. Gosselin P^{re} curé

Nb. 52

Jean B^{te}

Giroux
et
Vitaline
Roy

Le neuf Juin mil huit cent quatrevingt quatre, vu la dispense
de deux bans de mariage accordée par de Très Révérend
Cyrille Etienne Legare, Vicaire Général et Administrateur
de d'Archidiocèse, en date du sept du courant, et la pu-
blication d'un autre ban faite aux prônes de notre messe
paroissiale et de celle de saint Sauveur, comme il appert
par le Certificat du Cure du lieu, entre Jean Baptiste
Giroux, Boulanger, fils majeur de Jean Baptiste Giroux,
Peintre, et de défunte Philomène Renaud, de saint
Sauveur, d'une part, et Vitaline Roy, domiciliée en
cette paroisse, fille majeure de feu Prosper Roy, Me-
nusier, et de défunte Delville Cuellet, de Charlebourg
d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement,
nous, prêtre sousigné, Cure de cette paroisse, avons reçu
leur mutuel consentement de mariage et leur avons
donné la bénédiction nuptiale, en présence de Jean Bap-
tiste Giroux, père de l'Époux, et de Alphonse Gagné, Cousin de
l'Épouse, dont l'un a signé, d'autre témoin n'a du signer,
non plus que les Époux, lecture faite.

Alphonse Gagné

J. A. Gosselin P^{re} curé